

FCP OPTIMUM EPARGNE ACTIONS SITUATION ANNUELLE AU 31 DECEMBRE 2012

RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES - Etats financiers - Exercice clos le 31 Décembre 2012

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre conseil d'administration, nous avons examiné les états financiers du Fonds Commun de Placement «FCP OPTIMUM EPARGNE ACTIONS», comprenant le bilan arrêté au 31 décembre 2012, ainsi que l'état de résultat, l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives. Ces états financiers font apparaître un actif net de 2 836 596 dinars Tunisien et un déficit net de la période 71 200 dinars Tunisien.

Responsabilité de la direction dans l'établissement et la présentation des états financiers

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément aux normes comptables tunisiennes. Cette responsabilité comprend: la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité de l'auditeur

Les états financiers ont été arrêtés sous la responsabilité du gestionnaire du Fonds. Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit.

Nous avons effectué notre audit selon les normes de la profession applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation de l'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion

A notre avis, les états financiers sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect important, une image fidèle de la situation financière du Fonds Commun de Placement «OPTIMUM EPARGNE ACTIONS » au 31 décembre 2012, ainsi que le résultat de ses opérations et la variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

Paragraphe d'observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point suivant :

- Les ratios d'emploi d'actif prévu par l'article 2 du décret n°99-2773 du 13 décembre 1999 tel que modifié par les décrets n°2002-1727 du 29 juillet 2002 et n°2005-1977 du 11 juillet 2005 n'ont pas été systématiquement respecté durant la période auditée.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes de la profession, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Conformément aux dispositions de l'article 20 du code des Organismes de Placement Collectif, nous avons examiné les informations données dans le rapport sur la gestion du Fonds, mis à la disposition des porteurs de parts. Ces informations n'appellent de notre part aucune remarque particulière.

En application des dispositions de l'article 3 de la loi 94-117 du 14 novembre 1994 tel que modifié par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, et sur la base de nos travaux effectués conformément aux normes de révision comptable généralement admises en la matière, nous n'avons pas relevé des insuffisances qui sont de nature à affecter l'efficacité et la fiabilité du système de contrôle interne relatif au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers.

Le commissaire aux comptes:

ECC MAZARS

Mourad FRADI

Tunis, le 25 Mars 2013

BILANS
COMPARES ARRETES AU 31 DECEMBRE 2012 & 31 DECEMBRE 2011

(Unité : en DT)

ACTIF	Note	31/12/2012	31/12/2011
<u>AC 1 – Portefeuille-titres</u>	3.1	<u>2 835 767,538</u>	<u>1 195 887,871</u>
a - Actions, valeurs assimilées et droits rattachés		2 545 415,433	517 282,414
b - Obligations et valeurs assimilées		243 928,305	388 498,128
c- OPCVM		46 423,800	290 107,329
<u>AC 2 - Placements monétaires et disponibilités</u>	3.3	<u>29 112,674</u>	<u>15 988,986</u>
a - Placements monétaires			
b – Disponibilités		29 112,674	15 988,986
<u>AC 3 - Créances d'exploitations</u>			
<u>AC 4 - Autres actifs</u>			<u>552,328</u>
TOTAL ACTIF		2 864 880,212	1 212 429,185
PASSIF			
<u>PA 1- Opérateurs créditeurs</u>		<u>23 692,937</u>	<u>6 537,159</u>
<u>PA 2 - Autres créditeurs divers</u>		<u>4 590,822</u>	<u>2 699,614</u>
TOTAL PASSIF		28 283,759	9 236,773
ACTIF NET			
<u>CP 1 – Capital</u>	3.4	<u>2 806 713,847</u>	<u>1 199 364,005</u>
<u>CP 2 - Sommes distribuables</u>	3.5	<u>29 882,606</u>	<u>3 828,407</u>
a - Sommes distribuables des exercices antérieurs		139,911	
b - Sommes distribuables de l'exercice		29 742,695	3 828,407
ACTIF NET		2 836 596,453	1 203 192,412
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		2 864 880,212	1 212 429,185

**ETATS DE RESULTATS COMPARES
ARRETES AUX 31 DECEMBRE 2012 &
31 DECEMBRE 2011**

(Unité : en DT)

	Note	31/12/2012	31/12/2011
<u>PR 1 - Revenus du portefeuille titres</u>	3.2	<u>64 079,328</u>	<u>11 644,307</u>
Dividendes		51 154,836	6 121,020
Revenus des obligations et valeurs assimilées		12 924,492	5 523,287
Revenus des autres valeurs			
<u>PR 2 - Revenus des placements monétaires</u>		2 311,892	
<u>TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS</u>		66 391,220	11 644,307
<u>CH 1 – Charges de gestion des placements</u>	3.6	-40 787,265	-9 107,836
REVENU NET DES PLACEMENTS		25 603,955	2 536,471
<u>CH 2 – Autres charges</u>	3.7	-6 428,203	-3 086,138
RÉSULTAT D'EXPLOITATION		19 175,752	-549,667
<u>PR 4 - Régularisation du résultat d'exploitation</u>		<u>10 566,943</u>	<u>4 378,074</u>
SOMMES DISTRIBUABLES DE LA PÉRIODE		29 742,695	3 828,407
PR 4 - Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		-10 566,943	-4 378,074
Variation des plus (ou moins) values potentielle sur titres		-234 431,595	13 640,494
Plus (ou moins) values réalisées sur cession des titres		148 804,902	4 771,451
Frais de négociation		-4 748,593	-767,509
RÉSULTAT NET DE LA PÉRIODE		-71 199,534	17 094,769

**ETATS DE VARIATION DE L'ACTIF NET COMPARES
ARRETES AU 31 DECEMBRE 2012 &
31 DECEMBRE 2011**

(Unité : en DT)

	Note	31/12/2012	31/12/2011
<u>AN 1 - Variation de l'actif net résultant des opérations d'exploitation</u>		<u>-71 199,534</u>	<u>17 094,769</u>
a - Résultat d'exploitation		19 175,752	-549,667
b - Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		-234 431,595	13 640,494
c - Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres		148 804,902	4 771,451
d - Frais de négociation de titres		-4 748,593	-767,509
<u>AN 2 - DISTRIBUTIONS DE DIVIDENDES</u>		<u>-5 591,040</u>	
<u>AN 3 - TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL</u>		<u>1 710 194,615</u>	<u>1 086 097,643</u>
a- Souscriptions		1 710 194,615	1 086 097,643
- Capital		1 543 679,664	1 077 260,000
- Régularisation des sommes non distribuables		154 045,464	4 459,569
- Régularisation des sommes distribuables		12 469,487	4 378,074
- Droits d'entrée			
b – Rachats			
- Capital			
- Régularisation des sommes non distribuables			
- Régularisation des sommes distribuables			
- Droits de sortie			
VARIATION DE L'ACTIF NET		1 633 404,041	1 103 192,412
<u>AN 4 - ACTIF NET</u>			
a- en début de période		1 203 192,412	100 000,000
b- en fin de période		2 836 596,453	1 203 192,412
<u>AN 5 - NOMBRE D'ACTIONES (ou de Parts)</u>			
a- en début de période		117 726,000	10 000,000
b- en fin de période		269 249,000	117 726,000
VALEUR LIQUIDATIVE		10,535	10,220
AN 6 - TAUX DE RENDEMENT ANNUALISE		3,395%	3,920%

Notes aux états financiers
ARRETES AU 31 DECEMBRE 2012
(Montants exprimés en dinars tunisiens)

1 – PRESENTATION DU FONDS :

FCP OPTIMUM EPARGNE ACTIONS est un fonds commun de placement du type mixte, régi par le code des organismes de placement collectif et dédié exclusivement aux détenteurs des comptes CEA (personnes physiques) et remplissant les conditions d'éligibilité au dégrèvement fiscal au titre du CEA.

Le fond a été créé le 09 juin 2011 ayant pour principal objet la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds propres à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières.

La gestion du portefeuille titres du fonds est assurée par la Compagnie Gestion et Finance.

La Compagnie Gestion et Finance et la BTE ont été désignées distributeur des titres de FCP OPTIMUM EPARGNE ACTIONS.

La Banque de Tunisie et des Emirats a été désignée dépositaire des titres et des fonds du FCP.

2 – PRINCIPE ET METHODES COMPTABLES :

Les états financiers arrêtés au 31 décembre 2012 ont été élaborés conformément aux dispositions du système comptable et notamment les normes comptables 16 à 18 relatives aux OPCVM.

Ces états financiers sont composés du bilan, de l'état de résultat, de l'état de variation de l'actif net et des notes aux états financiers.

Les principes et méthodes comptables les plus significatifs appliqués par le fonds pour l'élaboration de ses états financiers sont les suivants :

2.1 PRISE EN COMPTE DES PLACEMENTS ET DES REVENUS Y AFFERENTS :

Les placements en portefeuille titres sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon pour les titres admis à la cote et au moment où le droit au dividende est établi pour les titres non admis à la cote.

Les intérêts sur les placements en obligations sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

2.2 EVALUATION DES PLACEMENTS EN ACTIONS ET VALEURS ASSIMILEES :

Les placements en actions et valeurs assimilées sont évalués, en date d'arrêt, à leur valeur de marché pour les titres admis à la cote et à la juste valeur pour les titres non admis à la cote. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date du 31 décembre ou à la date antérieure la plus récente.

Lorsque les conditions de marché d'un titre donné dégagent une tendance à la baisse exprimée par une réservation à la baisse ou une tendance à la hausse exprimée par une réservation à la hausse, le cours d'évaluation retenu est le seuil de réservation à la baisse dans le premier cas et le seuil de réservation à la hausse dans le deuxième cas.

Pour les titres admis à la cote n'ayant pas fait l'objet d'offre ou de demande pendant dix séances de bourse consécutives, une décote de 12% est appliquée sur le cours boursier le plus récent.

2.3 EVALUATION DES AUTRES PLACEMENTS :

Les placements en obligations et valeurs similaires admis à la cote sont évalués, en date d'arrêt, à leur valeur de marché à la date du 31 décembre ou à la date antérieure la plus récente.

Les placements similaires n'ayant pas fait l'objet de cotation sont évalués à leur coût d'acquisition majoré des intérêts courus à la date de clôture. La différence par rapport au prix de remboursement est répartie sur la période restante à courir et constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Dans la mesure où le marché secondaire pour les obligations et valeurs similaires n'est pas liquide, les placements en obligations et bons de trésor sont évalués à leur coût d'acquisition majoré des intérêts courus à la date d'arrêt. Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition majoré des intérêts courus à la date de clôture.

2.4 CESSION DES PLACEMENTS :

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leurs valeurs comptables. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le prix d'achat des placements est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré

2.5 CAPITAL SOCIAL :

Le capital social est quotidiennement augmenté du montant cumulé des émissions en nominal et diminué du montant cumulé des rachats en nominal.

2.6 LE RESULTAT NET DE LA PERIODE :

Le résultat net de la période est scindé en résultat d'exploitation et résultat non distribuable.

- Le résultat d'exploitation est égal au revenu du portefeuille titres diminué des autres charges.
- Le résultat non distribuable est égal au montant des plus ou moins values réalisées et/ou potentielles sur actions et obligations et diminué des frais de négociation.

2.7 SOMMES DISTRIBUABLES

Les sommes distribuables correspondent au résultat d'exploitation de la période majoré de la régularisation de ce résultat constatée à l'occasion des opérations de souscription et de rachat.

La régularisation des distributions de l'exercice en cours est égale à une fraction du prix d'émission et de rachat, calculée au prorata des résultats d'exploitation.

NOTE N°3 : PRESENTATION DES ELEMENTS DU BILAN ET DE L'ETAT DU RESULTAT**3-1. PORTEFEUILLE TITRES :**

Le portefeuille-titres est arrêté au 31 Décembre 2012 à 2 835 767,538 dinars, détaillé comme suit :

Désignation	Nombre de titres	Coût d'acquisition	Valeur actuelle	% actif
<u>A- Actions, valeurs assimilées et droits rattachés</u>				
ADWYA	23 200	204 798,304	185 275,200	6,477%
ARTES	25 400	216 654,680	215 239,600	7,513%
ASSAD	9 391	98 923,650	80 471,479	2,809%
ATB	20 000	118 041,730	91 180,000	3,183%
ATTIJARI BANK	12 914	215 740,490	191 178,856	6,673%
BIAT	750	52 514,500	47 538,750	1,659%
BTEI ADP	4 200	125 803,470	114 240,000	3,988%
CIL	5 000	91 163,860	77 555,000	2,707%
ENNAKL	24 000	295 082,494	277 200,000	9,676%
ESSOUKNA	26 821	264 243,140	281 754,605	9,835%
MONOPRIX	3 332	99 439,800	92 233,092	3,219%
SCB	1 500	13 120,000	10 206,000	0,356%
SFBT	19 135	254 071,140	243 033,635	8,483%
SIMPAR	2 140	140 850,110	144 595,520	5,047%
SITS	4 500	14 160,000	13 932,000	0,486%
SOMOCER	16 000	44 965,400	40 416,000	1,411%
SOPAT	16 173	62 593,490	46 287,126	1,616%
SOTRAPIL	7 266	138 999,891	114 076,200	3,982%
SPDIT	16 451	129 193,410	113 018,370	3,945%
TUNIS RE	19 500	188 152,450	165 984,000	5,794%
Total actions, valeurs assimilées et droits rattachés		2 768 512,009	2 545 415,433	88,849%
<u>B- Obligations et valeurs assimilés</u>				
1-Bons du trésor Assimilables				
BTA 08 2022 5,60%	250	238 175,000	243 928,305	8,514%
Total Bons du Trésor Assimilables		238 175,000	243 928,305	8,514%

C- Titres OPCVM				
TUNISO EMIRATIE SICAV	450	45 453,000	46 423,800	1,620%
Total titres OPCVM		45 453,000	46 423,800	1,620%
Total		3 052 140,009	2 835 767,538	98,983%

Les entrées en portefeuilles titres au cours de l'exercice 2012 se détaillent comme suit :

Coût d'acquisition

Actions	3 072 459,470
Titres OPCVM	<u>386 908,661</u>
	3 459 368,131

Les sorties du portefeuille titres au cours de l'exercice 2012 se détaillent comme suit :

	Coût d'acquisition	Intérêts courus nets	Prix de cession	Plus ou moins valeurs réalisées
Actions	810 323,317		951 007,440	140 684,123
BTA	142 745,000	4 326,576	148 326,576	1 255,000
OPCVM	<u>629 386,468</u>		<u>636 252,247</u>	<u>6 865,779</u>
TOTAL	1 582 454,785	4 326,576	1 735 586,263	148 804,902

3-2. REVENUS DU PORTEFEUILLE TITRES :

Les revenus du portefeuille-titres totalisent au 31 décembre 2012, 64 079,328 dinars détaillés comme suit :

	31/12/2012	31/12/11
Dividendes des actions et valeurs assimilées	49 534,620	250,000
Intérêts sur obligations et valeur assimilées	12 924,492	5 523,287
Dividendes des titres OPCVM	<u>1 620,216</u>	<u>5 871,020</u>
	64 079,328	11 644,307

3-3. PLACEMENTS MONÉTAIRES ET DISPONIBILITÉS :

La valeur des placements monétaires et des disponibilités est arrêtée au 31 décembre 2012 à 29 112,674 dinars répartie comme suit :

Désignation	Valeur au 31/12/2012	Valeur au 31/12/2011	% actif
- Banque	28 313,854	22 985,232	0,988%
- Sommes à l'encaissement	798,820		0,028%
- Sommes à régler		-6 996,246	0,000%
TOTAL GÉNÉRAL	29 112,674	15 988,986	1,016%

3-4. CAPITAL SOCIAL :

Les mouvements sur le capital au cours de la période allant du 01 janvier 2012 au 31 décembre 2012 se détaillent comme suit :

	<u>31/12/2012</u>
Capital au 01 janvier 2012	1 199 364,005
Nombre de part	117 726
Nombre de porteurs de parts	94
Souscriptions réalisées	
Montant	1 543 679,664
Nombre de part	151 523
Nombre de porteurs de parts entrants	150
Rachats effectués	
Montant	
Nombre de part	
Nombre de porteurs de parts sortants	
Autres mouvements	
Frais de négociation	< 4 748,593>
Différences d'estimation (+/-)	< 234 431,595>
Plus ou moins-value réalisée	148 804,902
Régularisations sommes non distribuables	154 045,464
Capital au 31 décembre 2012	2 806 713,847
Nombre de part	269 249
Nombre de porteurs de parts	244
Taux de rendement annualisé	3,395%

3.5 SOMMES DISTRIBUABLES :

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2012 se détaille comme suit :

Désignations	Résultats d'exploitation	Régularisations	Sommes distribuables
Exercice 2012	19 175,752	10 566,943	29 742,695
Exercice 2011	90,791	49,120	139,911
Total	19 266,543	10 616,063	29 882,606

3.6 CHARGES DE GESTION DES PLACEMENTS:

Ce poste enregistre les rémunérations du gestionnaire et du dépositaire calculées conformément au règlement interne du fonds et à la convention de dépositaire.

Le comité de gestion détermine la stratégie de gestion du portefeuille du FCP conformément à la politique d'investissement arrêtée par le conseil d'administration de la CGF telle que définie et détaillée dans le règlement intérieur. Le gestionnaire assure l'intégralité des tâches administratives et comptables, sa mission comprend à titre énonciatif et non limitatif les tâches suivantes :

- La mise en œuvre des moyens humains et logistiques nécessaires à la bonne gestion du portefeuille du FCP ;
- La gestion administrative et comptable du FCP ;
- Le calcul de la valeur liquidative et la préparation de toutes les déclarations et publications réglementaires.

Pour l'ensemble de ses prestations, la CGF recevra une rémunération annuelle de 1% HT par an de l'actif net du fonds, prélevée quotidiennement, et qui sera réglée trimestriellement à terme échu.

La CGF recevra en outre, une commission de succès qui sera prélevée si le fonds réalise un rendement minimum exigé de 10%. Cette commission de succès est de 10% H.T. pour une période de 3 années glissantes, elle est calculée sur la base du différentiel entre le rendement annuel du fonds et le rendement minimum exigé.

Le calcul de cette commission sera actualisé chaque semaine, un abonnement ou une reprise de cet abonnement en cas d'une baisse de la performance est comptabilisé à chaque publication de la valeur liquidative.

Vu que, la valeur liquidative est calculée quotidiennement et pas d'une façon hebdomadaire le gestionnaire n'a pas procédé à l'abonnement de ces charges au cours de l'exercice 2012 et a adressé une demande au CMF pour modifier la fréquence de calcul de cette commission. Cette requête est en cours de traitement entre le CMF, le gestionnaire et le dépositaire.

La Banque de Tunisie et des Emirats assure les fonctions de dépositaire du FCP OPTIMUM EPARGNE ACTIONS.

Elle est notamment chargée à ce titre de:

- La conservation des actifs ;
- Le contrôle de la régularité des décisions du fonds ;
- La tenue et la mise à jour du registre des porteurs de parts du fonds;

En contrepartie de ses services, la BTE perçoit une rémunération annuelle de 0,1% HT de l'actif net du fonds avec un minimum de 1 000 DT.

Cette rémunération prélevée quotidiennement, sera réglée trimestriellement à terme échu.

La BTE et la CGF sont les membres du réseau de commercialisation, qui assurent la commercialisation d'OPTIMUM EPARGNE ACTIONS.

En contre partie des services du réseau de commercialisation, une commission de distribution de 0,5% (HT) l'an est prélevé sur l'actif net d'OPTIMUM EPARGNE ACTIONS, provisionnée à chaque calcul de la valeur liquidative. Cette commission sera réglée trimestriellement à terme échu nette de toute retenue fiscale.

Le détail des charges de gestion de placements pour la période allant du 01/01/2012 au 31/12/2012 se présente comme suit :

	31/12/2012	31/12/2011
Rémunération du gestionnaire	25 492,029	5 616,460
Rémunération du distributeur BTE	10 196,814	2 246,586
Rémunération du dépositaire	2 549,211	683,141
Rémunération du distributeur CGF	2 549,211	561,649
	40 787,265	9 107,836

3.7 AUTRES CHARGES :

Les autres charges s'élèvent à 6 428,203 TND pour la période allant du 01/01/2012 au 31/12/2012.

Le détail de ce poste se présente comme suit :

	31/12/2012	31/12/2011
Honoraires du commissaire aux comptes	4 016,275	2 478,330
Redevances CMF	2 160,355	475,978
Autres frais	251,573	131,830
	6 428,203	3 086,138

NOTE 4 : DONNEES PAR PART ET RATIOS DE GESTION DES PLACEMENTS :**Données par part :**

	31/12/2012	31/12/2011
Total des revenus de placements	0,247	0,099
Charges de gestion des placements	-0,151	-0,077
Revenus Nets des placements	0,096	0,022
Autres charges	-0,024	-0,026
RESULTAT D'EXPLOITATION	0,072	-0,004
Régularisation du résultat d'exploitation	0,039	0,037
Sommes distribuables de la période	0,111	0,033
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)	-0,039	-0,037
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	-0,871	0,116
Plus (ou moins) values réalisées sur cession des titres	0,553	0,041
Frais de négociation	-0,018	-0,007
Résultat non distribuable de l'exercice	-0,336	0,150
RESULTAT NET DE LA PERIODE	-0,264	0,146
Régularisation des sommes non distribuables	0,572	0,037
Sommes non distribuables de l'exercice	0,236	0,187
Distribution de dividendes	0,032	
Valeur liquidative	10,535	10,220
Nombre de parts	269 249	117 726
Charges/actif net moyen	-1,90%	-1,06%
Autres charges/actif net moyen	- 0,30%	-0,36%
Résultat distribuable de l'exercice/ actif net moyen	1,38%	0,45%
Actif net moyen	2 152 466	857 421